

TP2 : analyse en terme de vie privée d'un réseau social géolocalisé

Durée du TP : 4h.

Date limite de remise du TP : vendredi 12 février 2016 à 23h59.

Le TP se fait par groupe de 2 étudiants (au maximum) et le rapport à remettre doit être envoyé au plus tard vendredi 12 février à minuit par courriel à l'adresse électronique "sgambs@irisa.fr".

Description :

Le but de ce deuxième TP est de faire l'analyse en terme de protection de la vie privée par rapport à un réseau social géolocalisé. Plus précisément en se basant sur les notions apprises pendant le cours, et plus particulièrement celles vues pendant les cours 1, 3 et 9, vous devrez :

Partie 1. Analyser les risques en terme d'atteintes à la vie privée que comportent l'utilisation de ce réseau social géolocalisé ainsi que de décrire certaines attaques auxquelles ce réseau pourrait être vulnérable. En particulier, vous devrez préciser les données personnelles qui peuvent être partagées par le réseau social et les moyens mis en place pour collecter et diffuser ces données. Vous devrez aussi essayer d'imaginer quelles autres informations pourraient être déduites à partir de ces données en utilisant une attaque par inférence.

Partie 2. Décrire quels sont les mécanismes actuellement mis en place dans ce réseau social par rapport au respect de la vie privée et proposer des nouveaux moyens de protection qui pourrait être utiliser pour améliorer le système. Vous devrez en particulier analyser le réseau social par rapport aux principes fondamentaux de la protection de la vie privée (minimisation, souveraineté, transparence, droit à l'oubli, ...) et aux critères décrits lors du cours 9 (politique de confidentialité, personnalisation du contrôle d'accès, interface intuitive du respect de la vie privée, propriété des données, ...) ainsi que d'autres spécifiques au contexte étudié tel que les méthodes de collecte et stockage des données géolocalisées utilisées par le réseau.

Travail à rendre :

Suite à ce TP, vous devrez remettre un rapport qui résume le résultat de votre analyse. Ce rapport comportera trois sections; une première section décrivant le fonctionnement général du réseau social, une deuxième section décrivant l'analyse de risques (partie 1) et une troisième section décrivant les mécanismes de protection de la vie privée (partie 2).